

Objectif de la rencontre : Discussions sur la compréhension des différentes réponses obtenues par la DVIEP concernant les changements de taux.

Date : 14 novembre 2019

Salle : 1.562 DVIEP

Invités

Martin Després, DVIEP (à quitter 15 min avant la fin)
Martin Lapierre, DVIEP
Daniel Pelletier, DVIEP
Élodie Hudon-Chabot, CASA (téléphone)
Sylvain Cloutier, CASA
Francine Lépinay, VPRHFP
Rodrigue Côté, VPRHFP
Jérôme Leclerc, DAJ

Ordre du jour

1. Mots de bienvenue (Daniel)

Daniel : Nous sommes ici parce que nous avons eu différentes réponses dans le présent dossier qui n'allaient pas dans la même direction. Nous sommes ici afin de nous assurer d'avoir une réponse consensuelle sur les changements de taux. Nous notre travail ce n'est pas de poser un jugement.

2. Chronologie des événements (Daniel)



Chronologie
changements de taux.

- a. Approbation rétroactive des changements de taux et de la DAP 84 par le VPTI.
- b. Selon la DAJ, les changements de taux ne respectent pas le contrat (M. Laprise)



TR Taux de LGS.msg

Jérôme Leclerc : Je suis toujours à l'aise avec la note de Mario Laprise

Martin D. : Est-ce qu'un équipier d'intégration technologie peut avoir un taux d'expert selon l'annexe C?

Françine Lépinay : Oui et elle m'a montré l'annexe C sur su iPad.

- c. Selon la DGFCO, les changements de taux ne respectent pas le contrat (J. Verreault)



Note - changement
de taux CASA 012018.

Pas parlé

- d. Selon la DGCC, s'il y a des modifications à l'annexe c, un amendement au contrat doit être fait.



TR. CASA -
changement de taux c

Rodrigue Côté : Dans ce cas, on ne déroge pas du contrat

3. Note de la DGFCO et DGPA (**Martin L**)



Note-changement
taux_9septembre 2011

- a. Est-ce qu'il y avait un changement de version prévu dans les années 1 à 5 ?

S. Cloutier : Oui

- b. Est-ce qu'il y a eu un devancement de travaux ?

S. Cloutier : Oui, avec la DAP 84

- c. Est-ce que le contrat permet de mettre l'ensemble des ressources de l'Alliance dans le profil expertise de pointe ? (350\$)

Francine Lépinay et S. Cloutier : Oui, une ressource peut changer de profil s'il doit faire des tâches différentes. Un même individu peut faire des tâches d'expert à 350\$ et des tâches technologiques à 82\$ par exemple.

Martin L : Peut-on différencier les tâches d'expert (350\$) aux autres tâches (82\$) ?

Élodie : Non, on ne peut pas faire la distinction.

Francine Lépinay : Le salaire de la ressource ne change pas c'est le taux que LGS charge à la SAAQ qui change. La ressource n'est pas nécessairement au courant de ce changement de taux.

Francine Lépinay et S. Cloutier : Les différents profils sont des vases communicants. Dans un contexte de partage de risque, si l'Alliance met l'ensemble de ces ressources à 350\$, ces leurs choix. Mais, s'il ne livre pas, ils devront finir le travail à leur frais. Ils ne peuvent juste pas dépasser le 458 M\$ prévu au contrat.

- d. Est-ce qu'il y a un risque financier associé à l'utilisation des profils ?

Pas parlé

4. Pouvez-vous nous expliquer le processus pour un changement de taux (Daniel)

S. Cloutier : Cette décision a été prise au comité de gestion CASA par le chef de projet, Karl Malenfant

5. Tableau consommation des profils (Daniel) [ici](#)

- a. Est-ce qu'il y a des suivis et des contrôles entourant la consommation des heures des profils du contrat de l'Alliance ?

Francine Lépinay et S. Cloutier: Non, on est dans un contexte de partage de risque.

- b. Est-ce que le changement de version (DAP 84) a fait augmenter les efforts totaux des ressources de l'Alliance ?

S. Cloutier : Oui

Martin D : Combien d'heures d'expertise de pointe contenait la DAP 84 ?

S. Cloutier : Je ne sais pas, je n'ai pas les chiffres, Élodie est-ce que tu le sais ?

Élodie : Non, je n'ai pas les chiffres

Martin D. : C'est environ 5 000 heures

Daniel : On ne fera pas une analyse des chiffres dans la présente rencontre.

- i. Pourquoi le tableau de bord du lot 4-5 présente t'il moins d'heures que l'entente de lot 4-5 ?

[Page 18 Entente de lot 4-5](#)

[Tableau de Bord Lot 4-5](#)

Pas parlé

- c. Présentation du tableau

- i. En date du 25 octobre 2019 soit après un peu moins que 3 ans et demi, la compilation à partir du SGPE nous présente une consommation de 31 362 h pour les ressources d'expertise de pointe comparativement à 10 790 h de planifié dans la soumission de l'Alliance pour les années 1 à 5

- ii. La DAP 84 nous présente 4 787 h d'expertise de pointe.

Pas parlé

- iii. Qu'est-ce qui explique la différence restante de 15 785 h pour le profil d'expertise de pointe ?

Pas parlé

- iv. Qu'est-ce qui explique la sous-consommation du profil d'équipier technologique (82\$)

Pas parlé

- v. Qu'est-ce qui explique la surconsommation du profil d'équipier fonctionnel (150\$)

Pas parlé

- 6. Est-ce qu'on dénature le contrat ?

Pas parlé

Autres

S. Cloutier : Je ne comprends pas pourquoi nous sommes réunis. Il m'en semble que la note envoyée par Francine Lépinay et Rodrigue Côté est claire.

Tous le monde, sauf la DVIEP : il n'y a pas de problème, les changements de taux des 11 ressources passant soit de 82\$ ou 115\$ / heure à 350\$ est valables.